MLEG2MC

2016 - 2017

Master de spécialisation en médecine légale

A Bruxelles Woluwe - 300 crédits - 5 années - Horaire de jour - En français
Mémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **OUI**
Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**
Activités sur d'autres sites : **NON**
Domaine d'études principal : **Sciences médicales**
Organisé par: **Faculté de médecine et médecine dentaire (MEDE)**
Code du programme: **mleg2mc** - Cadre francophone de certification (CFC): 7

Table des matières

Introduction 2
Profil enseignement 3
- Compétences et acquis au terme de la formation 3
- Structure du programme 3
- Programme détaillé 3
  - Programme par matière 3
  - Cours et acquis d'apprentissage du programme 4
Informations diverses 5
- Conditions d'admission 5
- Evaluation au cours de la formation 6
- Gestion et contacts 6

MLEG2MC - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Ce programme de 2e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en médecine légale (A.M. du 27.02.2002 publié le 11.07.2002).

Votre profil

Ce master est accessible si vous êtes :

- porteurs du diplôme de docteur en médecine, de master en médecine ou de médecin d'un pays membre de l'Union Européenne et permettant la pratique médicale en Belgique ;
- porteurs d'un document attestant que vous avez été, au terme de l'épreuve de sélection, retenus comme candidats spécialistes en médecine légale, dans une faculté de médecine belge.

Votre programme

La formation à temps plein est d'au moins cinq ans et comprend une formation théorique à la médecine d'expertise, un stage en anatomie pathologique à temps plein d'au moins 18 mois et un stage en médecine légale équivalant à une formation à temps plein d'au moins 30 mois. Le plan de stage établi par le maître de stage coordinateur universitaire doit être approuvé par la commission d'agrément ministérielle de la spécialité. Ces stages comprennent des activités de garde.

MLEG2MC - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Ce programme de 2e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en médecine légale (A.M. du 27.02.2002 publié le 11.07.2002).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Erreur de transformation xhtml vers fo pour 'structure' erreur=org.xml.sax.SAXParseException; lineNumber: 274; columnNumber: 21; Open quote is expected for attribute "class" associated with an element type "SPAN".

MLEG2MC Programme détaillé

PROGRAMME PAR MATIÈRE

Formation particulière

- Pendant la formation, le candidat doit avoir effectué au moins 20 autopsies et 120 expertises pénales par an, et avoir assumé une responsabilité croissante en la matière et dans ses autres activités ;
- au moins une fois au cours de la formation, le candidat doit avoir fait une communication lors d'une réunion scientifique faisant autorité et avoir publié un article sur un sujet scientifique en rapport avec la médecine légale dans une revue faisant autorité;
- le candidat doit avoir tenu à jour un carnet de stage dans lequel il consigne toutes ses activités en distinguant les actes auxquels il a participé et ceux qu'il a accomplis personnellement, et dans lequel il renseigne les séminaires, cours et autres activités didactiques ou scientifiques auxquels il a pris part.

Formation théorique

Parallèlement à sa formation pratique, le candidat spécialiste suit un enseignement universitaire organisé de la façon suivante :

Anatomie pathologique

ANPS3110 : Compléments d'anatomie pathologique [40h]

ANPS3120 : Pathologie médico-légale en toxicologie [15h]

BCMM3320 : Histochimie et cytochimie pathologiques [30h]

ANAP3101 : Démonstrations et protocoles d'anatomie pathologique (autopsies et pièces opératoires) [60h]

ANAP3111 : Séminaire d'anatomie pathologique [30h]

Médecine légale

Cours obligatoires

CRIM2506 : Recherches en psychopathologie criminelle : méthodes, pratiques, enjeux [30h]

MEX2050 : Compléments de médecine légale, thanatologie et traumatologie médico-légales [15h]

SBIM2246 : Toxicologie humaine [52.5h]

GEMO2110 : Génétique moléculaire médicale [30h]

BRPP2102 : Entomologie appliquée à l'agriculture [45h+15h]

Séminaires et exercices dirigés en :

- Criminalistique spéciale
- Questions de psychiatrie
- Traumatologie générale et séquelles
- Odontologie médico-légale

Options

L'étudiant choisira parmi les options suivantes ou sélectionnées dans le programme des cours avec l'accord du responsable du programme :

IURE2202 : Questions approfondies de procédure pénale [30h]

SEXM 2232 : Psychopathologie et thérapies familiales, conjugales et sexuelles [45h]

NEER2450 : Nederlands-interactieve communicatie voor studenten in de geneeskunde [30h]

Certificat universitaire en médecine d'expertise

Cette formation peut être suivie à temps plein en 1 an ou à temps partiel en 2 ans. Ce programme est destiné aux :

- médecins pratiquant ou désirant pratiquer l'évaluation ou la réparation du dommage corporel,
- médecins conseils des mutuelles,
- médecins inspecteurs de l'INAMI,
- médecins conseils des compagnies d'assurances,
- médecins désireux de conseiller correctement leurs patients et de les orienter convenablement dans les arcanes médicales, juridiques et administratives de la réparation d'un dommage,
- dentistes souhaitant développer une activité d'expertise.

Le contenu de cette formation est le suivant :

Notions de droit

DROP2133 : Droit social de la santél [30h]

MEX2060 : Droit des assurances [15h]

MEX2340 : Responsabilité civile et pénale [15h]

Aspects médico-légaux spécifiques

MEX2160 : L'expertise médicale, y compris la déontologie de l'expertise et les modes de réparation des dommages à la personne [30h]

Aspects économiques

MEX2020 : Aspects économiques de la réparation du dommage corporel [15h]

Evaluation des séquelles

MEX2420 : Problèmes d'expertise en médecine interne [15h]

MEX2260 : Problèmes d'expertises en orthopédie et en traumatologie [15h]

MEX2070 : Evaluation radiologique dans les expertises médicales [22.5h]

MEX2080 : Psychologie et psychopathologie du travail [12h]

MED2840 : Compléments d'orthopédie et de traumatologie [22.5h]

Séminaire

Questions thématiques multidisciplinaires et problèmes d'expertise médicale spécialisée

Stages

Mémoire

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCL, un référentiel d'acquis d'apprentissage précise les compétences attendues de tout diplômé au terme du programme. La contribution de chaque unité d'enseignement au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme est visible dans le document " A travers quelles unités d'enseignement, les compétences et acquis du référentiel du programme sont développés et maitrisés par l'étudiant ?".

Le document est accessible moyennant identification avec l´identifiant global UCL en cliquant ICI.

MLEG2MC - Informations diverses

CONDITIONS D'ADMISSION

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.
Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

Conditions générales

Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès aux études de master de spécialisation les étudiants qui satisfont aux conditions d'accès au grade académique qui sanctionne des études de deuxième cycle et sont porteurs d'un titre, diplôme, grade ou certificat de deuxième cycle, en Communauté française ou extérieur à celle-ci, ou ont acquis des compétences valorisées par le jury pour au moins 300 crédits.

—

Conditions spécifiques d'admission

- Etre porteur du diplôme de docteur en médecine, de master en médecine ou de médecin d'un pays membre de l'Union Européenne et permettant la pratique médicale en Belgique.
- Etre porteur d'un document attestant que l'intéressé a été, au terme de l'épreuve de sélection, retenu comme candidat spécialiste en médecine légale, dans une faculté de médecine belge.

Le contexte juridique et les modalités pratiques de cette épreuve de sélection peuvent être obtenus auprès du secrétariat. Les porteurs d'un diplôme hors Union européenne ne peuvent s'inscrire à ce programme, si ce n'est dans le cadre d'un certificat universitaire de formation spécialisée partielle d'une durée de deux ans (s'ils sont en cours de spécialisation dans leur pays d'origine) ou de formation spécialisée approfondie d'une durée de un an (s'ils sont déjà reconnus spécialistes dans leur pays).

L'A.R du 12 juin 2008 relatif à la planification de l'offre médicale publié le 18 juin 2008 n'est pas d'application pour les candidats qui souhaitent obtenir le titre de médecin spécialiste en médecine légale (ces candidats spécialistes ne sont donc pas comptabilisés parmi les candidats généralistes ou spécialistes dans le cadre du numerus clausus).

La demande d'admission doit être adressée au responsable académique du programme.

L'organisation des épreuves de sélection est faite selon le calendrier et le règlement général des concours.

Commission de sélection

La commission de sélection des médecins assistants cliniciens candidats spécialistes (MACCS) est composée des membres de la commission d'enseignement auxquels s'ajoutent deux membres invités et deux membres cooptés.

Les candidats étudiants non francophones (UE et hors UE) devront apporter la preuve, dans leur demande d'admission, d'une maîtrise suffisante de la langue française (niveau B1 du Cadre européen commun de référence , pages 24 à 29)

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des examens. Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'enseignement sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

En application de l'arrêté royal du 21 avril 1983, le candidat recevra, au terme des deux premières années de formation, une attestation qui prouve qu'il a suivi avec fruit une formation universitaire spécifique.

Lorsque les impératifs de formation décrits ci-dessus auront été remplis, la commission d'enseignement attribuera le titre académique en médecine légale.

Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par la commission d'agrément ministérielle. Il atteste d'une formation académique et scientifique dans le cadre de la formation spécialisée menant à l'agrément.

Le certificat universitaire en médecine d'expertise est attribué au candidat qui a réussi les épreuves théoriques, a suivi les séminaires et stages et a défendu avec fruit un mémoire. Il peut constituer une formation spécifique indépendamment de la reconnaissance de médecin spécialiste en médecine légale.

GESTION ET CONTACTS

Attention, vous êtes en train de consulter le catalogue des formations (programme d'études) d'une année académique **passée**. Pour tout contact, veuillez consulter le catalogue des formations de l'année académique en cours.

Gestion du programme

Entite de la structure MEDE

Sigle	**MEDE**
Dénomination	Faculté de médecine et médecine dentaire
Adresse	Avenue Mounier, 50 bte B1.50.04 1200 Woluwe-Saint-Lambert Tél 02 764 50 20 - Fax 02 764 50 35
Secteur	Secteur des sciences de la santé (SSS)
Faculté	Faculté de médecine et médecine dentaire (MEDE)
Mandats	Dominique Vanpee Doyen
Commissions de programme	Commission du master complémentaire en médecine générale (CAMG) Commission des certificats en radioprotection (CRPR) Commission des masters complémentaires et certificats en médecine spécialisée (MCCM) Ecole de médecine dentaire et de stomatologie (MDEN) Ecole de médecine (MED)

Responsable académique du programme : Frédéric Bonbled

Jury

Personnes de contact

Attention, vous êtes en train de consulter le catalogue des formations (programme d'études) d'une année académique **passée**. Pour tout contact, veuillez consulter le catalogue des formations de l'année académique en cours.